



Critères d'éligibilité au fonds de soutien aux déplacements scolaires transfrontaliers.

→ Classes concernées

Ecoles maternelles et primaires de la CUS
KITA et Grundschule de l'Ortenaukreis

→ Objet du déplacement

Rencontre franco-allemande initiée dans le cadre d'un partenariat scolaire transfrontalier

→ Périmètre

Territoire institutionnel de l'Eurodistrict.

→ Moyen de transport

Bus ou train

→ Montant du cofinancement accordé par les partenaires de l'Eurodistrict

- 50% du montant du déplacement par le Secrétariat français pour une classe française.
- 50% du montant du déplacement par le Secrétariat allemand pour une classe allemande.
- Cofinancement limité à 300 € par déplacement.

→ Budget

5 000 € (2 500 € pour la partie française et 2 500 € pour la partie allemande).

→ Procédure de paiement et justificatifs

Lors de la demande l'école devra produire un devis du transporteur ainsi que le programme de la journée. Le paiement se fera, sous forme d'une subvention versée à la coopérative scolaire ou à une association désignée par l'école, sur présentation d'une facture et d'un bilan pédagogique succinct de la journée. Le versement de cette subvention fera l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté.